

Note à propos des formes jussives préfixées en 'b-' du basque

Bernard Oyharçabal

► **To cite this version:**

Bernard Oyharçabal. Note à propos des formes jussives préfixées en 'b-' du basque. Lapurdum - Etudes basques, Centre de recherche sur la langue et les textes basques, IKER - UMR 5478 (CNRS, Bordeaux 3

UPPA), 2000, pp.111-127. <artxibo-00000079>

HAL Id: artxibo-00000079

<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00000079>

Submitted on 8 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lapurdum, V, revue d'études basques publiée par le CNRS et le centre inter-universitaire d'études basques, Bayonne, 2000, pp. 111-127.

Note à propos des formes jussives préfixées en *b-* du basque

(B. Oyharçabal, IKER-CNRS)

Cette note a pour objectif de proposer, sous une forme plus élaborée, une analyse des formes jussives en *b-* du basque, simplement évoquée dans des travaux antérieurs tels que celui consacré aux préfixes votifs et prescriptif de la vieille langue *ai-* et *albait-* (Oyharçabal 1997). Selon cette analyse, qui s'éloigne des vues que l'on rencontre généralement dans la littérature, ce préfixe n'appartient pas au même paradigme que les morphèmes *d-*, *z-* et *l-* des formes verbales conjuguées, mais correspond à un préfixe subordonnant de modalité énonciative, comme *ai-* et *albait-* dans la vieille langue; il est également semblable du point de vue de ses propriétés morphosyntaxiques aux autres préfixes complémentateurs pouvant se joindre aux verbes, à savoir *ba-* suppositif et *bait-*. Dans l'analyse ici proposée, le préfixe jussif se joint directement au radical du verbe conjugué, également utilisé avec les impératifs à conjugaison ergative:

- (1) impératif: #*egizu* 'faites-le'
jussif : *b-egi* 'qu'il le fasse'

Dans un premier temps, je présenterai les données relatives aux formes jussives du basque (§1), je rappellerai ensuite quelle a été jusqu'à présent l'analyse que la tradition grammaticale leur a apportée et les difficultés auxquelles elle se heurte du point de vue de la morphologie verbale (§2); dans une étape suivante je montrerai que les propriétés morphosyntaxiques des formes concernées contraignent à ne pas voir dans le préfixe jussif *b-* un élément des formes verbales proprement dites, mais plutôt un morphème de type complémentateur (§3).

1. Les formes jussives du verbe basque: formes et emploi.

Convenons ici d'appeler jussives les formes, souvent désignées comme impératives dans les grammaires basques, dans lesquelles une injonction est exprimée par une phrase dont l'argument sujet est de 3^{ème} personne (Trask 1993).¹ Ce type d'injonction peut se réaliser en basque moderne de deux manières : soit l'emploi de formes à préfixe jussif *b-*, soit l'usage de formes du présent dotées du suffixe *-(e)la*. Dans les deux cas, la conjugaison peut être synthétique, ou s'accomplir sur un auxiliaire excluant les verbes lexicaux porteurs d'une marque aspectuelle : *b-etor* / *datorr-ela* et *etor b-edi* ou *etor dadi-la* 'qu'il vienne'.

¹ Il y a d'autres emplois du terme. Je retiens celui-ci pour bien distinguer ces formes des impératifs à sujet de deuxième personne, avec le minimum de coût par rapport à la tradition grammaticale basque dominante, où l'on n'opère pas de distinction entre les jussifs et les impératifs. J'utiliserai le terme d'*injonction* pour désigner de manière informelle l'acte de discours correspondant à l'expression d'un ordre quelle que soit la personne supposée accomplir celui-ci : l'allocutaire ou un groupe incluant celui-ci mais pas l'énonciateur (impératif), un ou des tiers (jussif), voire l'énonciateur associé éventuellement à l'allocutaire et/ou à un ou des tiers.

L'usage de la forme préfixée varie, de façon différente en fonction des dialectes, selon principalement le type de phrase (négative ou positive),² la morphologie des formes verbales (conjugaison périphrastique ou synthétique),³ la présence ou non d'une 1^{ère} ou 2^{ème} personne objet direct dans la phrases transitives (cf. 1.2.), voire, plus rarement, le référent du sujet de 3^{ème} personne (véritable 3^{ème} personne ou allocutaire traité à la forme respectueuse, cf. 1.1.2.).

Les formes que nous étudierons ici sont les formes spécifiques à préfixe *b-* que l'on rencontre aujourd'hui de manière optionnelle dans les phrases jussives intransitives ou transitives sans objet direct de 1^{ère} ou 2^{ème} personne, en concurrence avec des formes à initiale en *d-* suffixées en *-(e)la*. Nous tiendrons compte toutefois du fait que de telles formes jussives ont été également utilisées au cours des 18^{ème} et 19^{ème} siècles en labourdin avec les phrases transitives à conjugaison périphrastique et à objet direct de 1^{ère} ou 2^{ème} personne.

1.1. Formes préfixées en *b-* se joignant au radical du verbe ou auxiliaire conjugué .

Ces formes jussives sont utilisées avec les verbes conjugués au synthétique, et avec les auxiliaires sélectionnant un verbe lexical sans marqueur aspectuel.⁴ Elles ont de ce point de vue les mêmes possibilités d'emploi que les formes impératives.

Elles ne sont pas employées lorsque la forme verbale a un indice personnel préfixé, c'est-à-dire avec les verbes transitifs dont l'objet direct est 1^{ère} ou 2^{ème} personne (voir néanmoins 1.2. *infra*).

1.1.1. Formes jussives préfixées avec les verbes synthétiques.

- Exemples avec des verbes lexicaux à conjugaison synthétique [-ERG]: *joan* 'aller', *etorri* 'venir', *egon* 'rester', *jarraiki* 'suivre', *izan* 'être', ...

Joan 'aller':

- (2a) ***Bihoa beraz etsaigoa, aparta bedi egun beretik*** (Axular, *Gero*, 225)
Que l'adversité s'en aille, qu'elle s'éloigne aujourd'hui même

² Dans les dialectes orientaux modernes, les phrases jussives négatives se réalisent avec la forme du présent suffixée plutôt qu'avec le préfixe jussif (lequel n'est pas exclu cependant; cf. Lafitte 1962: §865). Ex. *Ez dadila jin* vs *Ez bedi jin* 'Qu'il ne vienne pas'. (Ceci est également vrai des impératifs.) Pour les dialectes occidentaux, voir note 7 *infra*.

³ Dans tous les dialectes, y compris les occidentaux, l'usage des jussifs en *b-* dans les phrases négatives est non naturel en conjugaison synthétique ; le maintien du préfixe jussif entraîne l'emploi de la conjugaison périphrastique ; cf. Azkue 1932: §909, 3^{ème} al. Ex. *??Ez bego han* vs *Ez bedi han egon* 'Qu'il ne reste pas là-bas'. (L'observation est également vraie pour les impératifs). Dans le corpus lexical du DGV-OEH les seuls exemples attestés de jussifs en conjugaison synthétique au négatif sont dus à des auteurs modernes occidentaux connus pour user dans leur écrits littéraires des potentialités morphologiques de la langue sans tenir compte nécessairement des usages effectifs (Lauaxeta, Orixe, Berrondo, ...).

⁴ Le jussif ne peut être utilisé avec l'auxiliaire oriental **iro*, lequel n'a d'ailleurs jamais d'emploi impératif ou subjonctif.

Etorri 'venir':

- (2b) *Baldin Jainkoarekin or iñor bada, betorkit* (Lardizabal *Testamentu zarreko* ..., 80)
Si quelqu'un est là avec Dieu, qu'il me vienne!

Egon 'rester':

- (2c) *Begozi aphezak deskantsu* (Barbier, *Supazter xokoan*, 112)
Que les prêtres demeurent tranquilles

Jarraiki 'suivre'

- (2d) *Nihork nahi badu ene ondoan etorri, (...) berrait* (Pouvreau, *Jesusen Imitationea*, 110)
Si quelqu'un veut venir auprès de moi, (...) qu'il me suive

Izan 'être':

- (2e) *Biz hala, bute nahi duten guzia* (Pouvreau, *Jesusen Imitationea*, 138)
Qu'il en soit ainsi, qu'ils aient tout ce qu'ils veulent

- Exemples avec des verbes lexicaux [+ERG] à conjugaison synthétique: *ekarri* 'apporter', *jakin* 'savoir', *erabili* 'savoir', *egin* 'faire', *-i-* 'donner', **edun* 'avoir', ...

Ekarri 'apporter':

- (3a) *Bekar orain lau zentimoko pastela* (Soroa, *Baratzan*, 61)
Qu'il apporte maintenant un gâteau de quatre centimes

Erabili 'utiliser':

- (3b) *Nihork nahi badu ene ondoan etorri, (...), berabilla bere gurutzea* (Pouvreau, *Jesusen Imitazionea*, 110)
Si quelqu'un veut venir auprès de moi, (...) qu'il porte sa croix

Jakin 'savoir':

- (3c) *Beki on eta gaitzaren berri, kargutan duenak zenbait herri* (Oihenart, proverbe n°73)
Que celui qui a charge de quelque pays sache ce qui est bien et ce qui est mal

**-i-* 'donner':

- (3d) *Bizute dagotzun eskerra* (Pouvreau, Dictionnaire)
Qu'ils vous donnent le remerciement que vous méritez'

Egin 'faire'

- (3e) *Galde begio bakoitzak bere buruari* (Aguirre, *Erakusaldiak* 1, 624)
Que chacun se pose la question à lui même

**Edun* 'avoir'

- (3f) *Ahalge-gabeak bitu epher erreak* (Oihenart, proverbe n°9)
Que l'effronté aie les perdrix rôties

Voir également l'exemple (2e) *supra*, avec *bute* 'qu'ils aient'.

1.1.2. Formes jussives préfixées des verbes périphrastiques.

- Exemples avec l'auxiliaire [-ERG] : **edin*

- (4a) *Nahi duena eskandalisa bedi* (Hiriart-Urruty, *Zezenak errepublikan*, 13)
Que celui qui le souhaite se scandalise

- (4b) *Barkatua izan bekît* (Etchepare, *Buruxkak*, 145)
Que cela me soit pardonné

- (4c) *Ahantz bekizkitzu, Jauna, ene bekhatuak* (Arbelbide, *Igandea*, 206)
Oubliez, mes péchés, Seigneur

- Exemples avec les auxiliaires [+ERG] : **ezan, egin*⁵

**Ezan*:

- (5a) *Nerea izan nahi denak, ukho egin biezo bere buruari* (Duhalde, *Meditazioneak*, 253)
Que celui qui veut être mien renonce à lui-même

- (5b) *Egin bezate nahi dutena; ebats bitzate apez etxe eta semenario guziak* (Hiriart-Urruty, *Zezenak errepublikan*, 157)
Qu'ils fassent ce qu'ils veulent, qu'ils dépouillent tous les presbytères et les séminaires

Egin

- (6a) *Ez duanak zer eskeñi, eskeñi begio bere biotza* (Aguirre, *Erakusaldiak*, 2, 18)
Que celui qui n'a rien à offrir offre son coeur

- (6b) *Baña itzegin begie (...) dan ez jakiñenak, (...), eta sinistuko due* (Aguirre, *Erakusaldiak* 3, 442)
Mais que le plus ignorant qui soit leur parle, (...), et ils le croiront

1.1.3. Les formes jussives à valeur d'impératif .

⁵ Cet auxiliaire n'est utilisé que dans les dialectes occidentaux. Il correspond au verbe *egin* 'faire' qui a par ailleurs un usage de verbe lexical (tous dialectes).

Dans les dialectes occidentaux, les formes jussives en *b-* peuvent être employées comme formes impératives dans le registre respectueux,⁶ aujourd'hui en désuétude, où l'allocutaire est traité à la troisième personne (*berori*). En voici quelques exemples :

- (7a) *Bai Jauna, ta berorrek be, esan beio* (Aguirre, *Kresala*, 124)
Oui, Monsieur, et que lui-même (=allocutaire) également le lui dise
- (7b) *Ikus beza berorrek, baldin badu gura* (Iturriaga, *Fabúlas...*, 32:
Que lui-même (=allocutaire) voie, s'il le veut
- (7c) *Kontuz mintza bedi berori* (Berrondo, *Kijote*, 204)
Que lui-même (=allocutaire) parle avec précaution

Les formes jussives en *b-* sont d'emploi obligatoire à l'impératif du registre [+RESP] occidental, les formes suffixées équivalentes étant alors inusitées (au moins en dehors des négations).⁷

- (8) *Berorri eman diot. Orain eraman beza /??dezala*
Je le lui (=allocutaire) ai donné. Maintenant qu'il l'emporte

1.2. Formes préfixées en *be-* se joignant au paradigme du présent de l'auxiliaire **ezan*.

Les formes jussives en *b-*, en basque standard, et dans la majorité des dialectes, n'apparaissent pas avec les formes verbales contenant un indice personnel préfixé, c'est-à-dire un indice d'accord personnel absolutif.

Avec les verbes [-ERG], où le préfixe absolutif correspond au sujet, les formes du présent nu sont utilisées à l'impératif (*hago* 'reste', *zatozkit* 'venez à moi', *zoazte* 'allez', *urrikal zakizkigu* 'ayez-nous en miséricorde', ...), et ces mêmes formes du présent suffixées de *-(e)n* dans les cas où l'injonction s'adresse à une première personne (*gauden* 'restons', *goazen*, 'allons', *hurbil nakion* 'que je m'approche de lui', ...).

Avec les verbes [+ERG] où le préfixe personnel absolutif correspond à un objet direct, on utilise les formes nues du présent lorsque le sujet est la seconde personne (9a), et les formes du présent dotées du suffixe *-(e)la* lorsque le sujet est de 3^{me} personne (9b):⁸

⁶ On distingue en basque le registre familier, [+FAM], correspondant au tutoiement, le registre respectueux, [+RESP], avec une 3^{me} personne allocutaire (usage uniquement occidental, très marqué), et enfin le registre non marqué [-FAM; -RESP].

⁷ Azkue (1932: §909) indique que dans l'usage populaire des dialectes occidentaux les formes jussives ont tendance à être réservées à l'expression de l'impératif dans le registre respectueux, les formes du présent suffixées en *-(e)la* étant utilisées à l'injonctif s'adressant à un tiers.

⁸ Ce procédé est disponible également comme substitut des formes jussives régulières, tant avec les auxiliaires qu'avec les verbes synthétiques:

Luzaroan bizi daitezela 'Qu'ils vivent longtemps' (Mixelenaren euskal idazlan guztiak, *Zinea eta abar...*, 195)

Leher egin dezatela 'Qu'ils crèvent!' (juron)

(9a) *Eraman nazak* ou *Eraman nazazu*
Emmène-moi Emmenez-nous

(9b) *Eraman gaitzate-la* ou *Deabruak eraman zaitza-la*
Qu'ils nous emmènent Que le diable vous emporte

Dans cet usage standard, on n'use donc pas des formes jussives en *b-* dans les injonctions du type de (9b), car, avec les verbes transitifs, elles sont restreintes aux cas où l'objet n'est pas une 1^{ère} ou 2^{ème} personne. Toutefois, dans la littérature classique labourdine des 18^{ème} et 19^{ème} siècles, on rencontre de façon non systématique de telles formes, employées avec le préfixe *be-*.

En voici quelques exemples, qui montrent, ainsi que l'indique Altuna dans la préface à son édition de Haraneder (1990: XVIII), que ces formes n'ont pas été inventées par des grammairiens du 19^{ème} siècle, comme on a pu le dire parfois :

benaza

(10a) *Zure esku botheretsuak, ene Jainkoa, gida **benaza*** (Chourio, *Jesu-Christoren Imitacionea*, 228)
Mon Dieu, que votre main puissante me guide

behazate

(11) *Ethor bekizkik laguntzerat, eman **behazate** ene kolpeen gerizean* (Baratciart, *Meditazione* : 124)
Qu'ils viennent t'aider, et qu'ils te mettent à l'abri de mes coups

bezaitza(te)

(12a) *Ene agintzak borthitz **bezaitza**, eta konsola zer nahi gertha dadiñ* (Chourio, *Jesu-Christoren Imitacionea*, 287)
Que ma promesse vous renforce, et console quoi qu'il arrive

(12b) *Hala beraz, Jauna, gizonek lauda **bezaitzate** zu, eta ahantz ni* (Chourio, *Jesu-Christoren Imitacionea*, 268)
Ainsi donc, Seigneur, que les hommes vous louent, et m'oublent

begaitzate

(13) *Eta berek athera **begaitzate*** (Duvoisin, Ac. Ap. 16-38)
Et qu'ils nous en sortent eux-mêmes

bezaitzate

Jangoikoak dakarrela nigana 'Que Dieu l'apporte auprès de moi' (Dechepare, *Linguae vasconum* ..., 5-26)

Doala bakotxari berea 'Qu'aïlle à chacun sa part' (Hiriart-Urruty, *Mintzaira, Aurpegia*, ..., 158)

Jainkoak duela haren arima 'Que Dieu aie son âme!' (Hiriart-Urruty *Mintzaira, Aurpegia*, ..., 159)

- (14) *Nihork beraz ez bezaitzate kondena jatearen edo edatearen ariaz* (Haraneder, Col. 2-16)

Que personne donc ne vous condamne en raison du boire ou du manger

Si elles ne sont certainement pas dues à quelque invention artificielle, ces formes, néanmoins, se sont sans doute développées de façon assez récente (18^{ème} siècle), puisqu'elles ne sont pas attestées dans les textes des deux siècles précédents. Elles semblent également avoir été restreintes au dialecte labourdin,⁹ et à l'auxiliaire **ezan* (aucun exemple n'est attesté à ma connaissance avec un verbe en conjugaison synthétique).

Elles n'apparaissent jamais avec une forme verbale dotée du *d-* du présent (ni du *l-* avec le paradigme hypothétique): On a donc *eraman benaza* 'qu'il m'emporte!', mais jamais *eraman *bedeza* (ou **beleza*) en place de *beza* 'Qu'il l'emporte!'.

2. Analyse standard des formes jussives en *b-*.

Dans la tradition grammaticale, les formes jussives en *b-* ont été le plus souvent analysées à partir du paradigme des formes verbales conjuguées sans préfixe d'absolutif de 1^{ère} ou 2^{ème} personne.¹⁰ Ce paradigme est illustré ici avec les verbes *egon* 'rester' et *egin* 'faire' :

- | | | | |
|------|--|--|--|
| (15) | <i>d-a-go</i> | | <i>d-a-gi</i> |
| | <i>z-ego-en</i> (bizk. \emptyset - <i>ego-an</i>) | | <i>z-egi-en</i> (bizk. \emptyset - <i>egi-an</i>) |
| | <i>l-ego</i> | | <i>l-egi</i> |
| | <i>b-ego</i> | | <i>b-egi</i> |

Comme on le sait les préfixes *d-*, *z-* / \emptyset , *l-* sont caractéristiques des oppositions majeures de temps-mode, selon une double opposition: [\pm NP] et [\pm PAS].

- | | | | |
|------|---------|---|-------------|
| (16) | [−NP] | ~ | [+NP] |
| | présent | | non-présent |

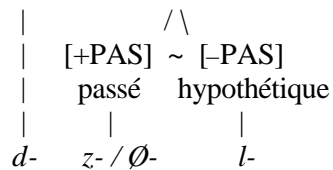
⁹ Bonaparte dans *Le verbe basque* (1869: p. 53, p.72) fait apparaître les formes jussives à préfixes personnels en guipuscoan littéraire avec un objet 2^{ème} personne. Par contre avec un objet 1^{ère} personne, il donne les formes nues (ex. *naza*), qu'il porte également pour le biscayen littéraire (ex. *nagi*, avec formes allocutives en prime). Au demeurant pour le biscayen il donne ces formes directes, lorsque la 2^{ème} personne objet est préfixée également (ex. *zagiz, agi, agin*); op. cit. p. 47, 67. Seul le souletin littéraire est présenté sans de telles formes. Mais il ne semble pas que les données de ces tableaux soient fiables sur ce point, bien qu'on en trouve la source, du moins pour le guipuscoan, dans les traductions réalisées à la demande de Bonaparte (voir les références dans le tome 6 des manuscrits guipuscoans du fonds Bonaparte publié par Pagola et autres (1993). Dans le corpus lexical du DGV-OEH, je n'ai trouvé trace de tels usages que chez des auteurs modernes recourant librement aux possibilités théoriques offertes par les paradigmes reconstruits des formes fléchies. Il y a néanmoins un exemple de *naza* comme forme jussive à valeur d'impératif chez Moguel, eu un de *gaitzate* chez Lardizabal :

Jauna, libra naza bekatu estaldu edo ezkutukoetatik (*Komunioko sakramentuen gañean*, 106)

J'ai rencontré un exemple chez Lardizabal avec un sujet pluriel et un objet 2^{ème} p.

Berak betozkigu, eta berak atera gaitzate (*Testamentu zarreko ...p. 513*)

¹⁰ Rebuschi (1984) est l'unique exception que j'aie rencontrée dans la littérature.



L'opposition [±PR] est majeure car elle détermine deux paradigmes distincts. Les formes du présent, outre le *d-* initial en cas d'absence de préfixe personnel, peuvent être caractérisées par l'emploi de la voyelle fermée en place de voyelle initiale de la racine lexicale du verbe si celle-ci est modifiée (variation dialectale). Au non-présent, cette voyelle fermée n'est pas employée, et on trouve le radical lexical nu en l'absence de préfixe personnel, avec donc le plus souvent une voyelle d'avant non fermée (*e-* ou *i-*), comme on le voit en (15) ci-dessus.¹¹

Clairement les formes jussives régulières de 1.1. s'utilisent avec le paradigme du non-présent car on n'y rencontre jamais le morphème pré-radical du présent :

- (17) *b-ego* vs **b-ago* (mais *d-agoela*) 'qu'il reste'
b-erama vs **b-arama* (mais *d-aramala*) 'qu'il l'emporte'
b-ekar vs **b-akar* (mais *d-akarrela*) 'qu'il l'apporte'
izan b-edi vs **b-adi* (mais. *d-adila*) 'qu'il soit' (auxiliaire **edin*)

Comme indiqué précédemment, la plupart des auteurs s'accordent pour associer les formes jussives ordinaires de 1.1. au paradigme du non-présent. Des divergences apparaissent par contre quant à l'analyse de ces morphèmes (*d-*, *z-*, *l-*, *b-*), dont on a beaucoup discuté dans la tradition grammaticale basque. Certains y ont vu un marqueur d'absolutif de 3^{ème} personne (Lafitte 1962: §553; Lafon 1968: 88; Allières 1979: 68; Ortiz de Urbina 1989: 8); mais plus récemment c'est l'analyse en faisant un marqueur de temps-mode qui a plutôt prévalu (Trask 1977, EGLU2 1987: 143, Laka 1988, Gomez & Sainz 1995, Fernandez 1997: 169, 222) : *d-* au présent, *z-* ou *Ø-* au passé, *l-* à l'hypothétique ; la plupart des auteurs rajoutant *b-* pour le jussif.

Toutefois observons, en ce qui concerne le jussif, que cette analyse ne peut être appliquée aux formes de 1.2., dans lesquelles le verbe a un préfixe personnel de 1^{ère} ou 2^{ème} personne, et qui se construisent avec le paradigme du présent :

- (18) *benaza* vs **benintza*
bezaitza vs **bezintza*

Si le préfixe *b-* des formes de 1.1. et le préfixe *be-* de celles de 1.2. sont considérés comme des allomorphes, ainsi que cela semble devoir être le cas (la réalisation syllabique étant associée à la préfixation à une forme verbale à initiale consonantique), l'analyse standard est remise en cause, quelle que soit la valeur prêtée au préfixe:

¹¹ Les verbes conjugués sont toujours des verbes dont la réalisation lexicale présente une voyelle d'avant non fermée (typiquement *e-*, ayant pu résulter parfois en *i-* ou *j-*) à l'initiale. L'importance de la distinction entre les deux paradigmes du présent et du non-présent apparaît surtout avec les formes porteuses d'un accord ergatif, dans lesquelles le paradigme du non-présent se caractérise par la préfixation des indices personnels d'accord ergatif en absence d'accord personnel absolutif.

- Si le préfixe jussif était un marqueur modo-temporel, il faudrait admettre qu'il accompagne des formes du présent dans le cas 1.1. (*benaza, bezaitza*) et celles du non-présent le cas de 1.2. (*bego, berama*), ce qui évidemment n'est guère satisfaisant s'agissant précisément d'un préfixe modo-temporel supposé avoir une valeur démarcative conforme à la structure de ces paradigmes, cf. (16).

- S'il s'agit d'un marqueur de 3^{ème} personne, les choses sont pires dans le cas des formes de 1.2. En effet, ou bien il correspond à un indice d'absolutif, et on ne voit pas comment il pourrait se joindre à d'autres préfixes personnels eux-mêmes absolutifs (*benaza, bezaitza*), ou bien il renvoie à un ergatif, et en ce cas il faudrait supposer i) que les verbes basques peuvent présenter deux préfixes de personne, ce qui paraît difficile étant donné ce que l'on sait de la morphologie verbale basque, ii) que le préfixe correspond parfois à un ergatif (dans les formes transitives à préfixe personnel), et à un marqueur d'absolutif dans les formes intransitives. Bref *b(e)-* serait alors un préfixe de sujet, et l'on serait en présence d'un cas de scission dans la morphologie ergative.¹²

La principale raison justifiant de ne pas retenir l'analyse du préfixe jussif comme distinct des préfixes modo-temporels réside dans la distribution complémentaire observable entre *d-*, *z-*, *l-* et *b-*. Si le préfixe de jussif est un préfixe extérieur au verbe lui-même, pourquoi exclut-il les préfixes modo-temporels? Autrement dit pourquoi **bedeza* ou **beleza* sont-ils impossibles, alors que les autres préfixes modaux du type complémentateur ne présentent pas une telle restriction et que *badeza* et *baleza* sont attestés de même que *ailedi*, ou *bait-zezakeen* et *bait-dezake*?

Rebuschi (1984: 219) propose une réponse analysant les formes jussives comme contenant un préfixe personnel absolutif $-\emptyset$. Pour cet auteur, qui est le premier à proposer de dissocier *b-* des préfixes *d-*, *z-*, *l-*, ces derniers sont des marqueurs à la fois de temps-mode et d'absolutif 3^{ème} personne. Or les formes en *be-* se joignant à des formes à préfixe personnel d'absolutif bloquent une telle analyse pour le jussif. Aussi analyse-t-il les formes jussives de 1.1. en suivant le paradigme des jussifs de 1.2., c'est-à-dire de la manière suivante :

- (19) *bego* → *be- \emptyset -go* (où $-\emptyset$ est un indice de 3^{ème} p. absolutif)
beza → *be- \emptyset -za- \emptyset* (où $-\emptyset$ pré-radical est 3^{ème} p. absolutif, et $-\emptyset$ post-radical 3^{ème} p. ergatif)

Tout en partageant la base première de cette analyse, parce qu'elle pose le principe de la nature distincte du préfixe jussif par rapport aux préfixes *d-*, *z-* et *l-*, je ne la suivrai pas dans son dispositif, d'une part parce qu'elle ignore le contraste des paradigmes

¹² Rebuschi (1984: 218) envisage cette hypothèse, mais la réfute, observant en particulier que si cette vue était juste, elle serait à l'exact opposé de ce que prévoient les données en matière de tendance typologique, telles que celles-ci furent formulées par Silverstein (1976), avec d'ailleurs une application dans l'analyse diachronique du basque allant dans le même sens chez Trask (1977). En effet, l'ergativité lorsqu'il y a scission sur ces paramètres apparaît préférentiellement dans les constructions où l'objet direct est 1^{ère} ou 2^{ème} personne, l'apparition d'une morphologie accusative caractérisant plutôt les constructions transitives où ce n'est pas le cas. Dans le cas de *benaza* (si *be-* était un préfixe sujet comme il le serait dans *bego*) vs *nazazu* ce serait exactement le contraire.

verbaux mis en évidence en (17-18); d'autre part parce qu'elle suppose une morphologie d'accord verbal donnant consistance à un accord personnel de 3^{ème} personne (à réalisation variable selon les temps). Or on peut douter de l'existence même de cet accord, qui n'a guère de support empirique, si du moins l'on distingue accord personnel et accord numéral, ce qui paraît inévitable en basque en particulier pour l'accord absolutif puisque les indices de personne et de nombre sont séparés et autonomes.¹³ Si donc on écarte la morphologie de (19), comment analyser la forme verbale à laquelle se préfixe le morphème de jussif?

Je proposerai d'analyser ces formes comme résultant de l'adjonction du préfixe modal jussif *b-* au radical du verbe tel que celui-ci apparaît dans le paradigme du non-présent ; cf. (15-16).¹⁴ En fait ces formes verbales sont celles que l'on rencontre dans les impératifs à sujet ergatif, du type *#eza-zu* ou *#i-dazu*.¹⁵ Elles n'ont donc rien d'exceptionnel dans l'expression de l'injonction. A l'impératif la forme nue n'est disponible avec les verbes transitifs que dans les formes sans préfixe personnel.¹⁶ Dans les jussifs, par contre, l'absence d'un sujet 2^{ème} personne bloque leur emploi, sauf lorsque le préfixe jussif leur est joint:

- (20) *egin itza-zu* 'faites-les' vs **egin itza / egin b-itza* 'qu'il le fasse'
egi-zue 'faites-le' vs **egi-te / b-egi-te* 'qu'ils le fassent'
z-oa-z 'allez' vs **ihoa / b-ihoa* 'qu'il aille'
i-zki-da-zu 'donnez-lez moi' vs **i-zki-t / b-i-zki-t*¹⁷ 'qu'il me les donne'

3. Arguments syntaxiques à l'encontre de l'analyse standard de *b-*.

En dehors des inconséquences morphologiques que l'analyse standard rencontre du fait du jussif en *be-* des formes transitives du présent en labourdinois vieilli, d'autres arguments de nature syntaxique montrent la nature distincte du préfixe jussif par rapport aux préfixes modo-temporels. On peut en relever au moins deux :

- les formes jussives sont incompatibles avec l'accord allocutif;
- les formes jussives ne peuvent recevoir aucun suffixe ou préfixe de subordination.

Examinons ces deux points.

3.1. Jussif et allocutivité.

¹³ Comme on le sait les marqueurs de nombre (de réalisation variable) sont d'emploi obligatoire dans la plupart des dialectes lorsqu'ils s'accordent avec un syntagme pluriel, quelle que soit la personne. Par ailleurs ils sont utilisés avec la 2^{ème} personne singulière non-familière, bien que celle-ci soit sémantiquement singulière (*z-a-bil-TZA* 'vous vaisez', *z-a-IT-ut* 'je vous (SG) ai').

¹⁴ Pour un point de vue opposé, voir Lafon (1944: 520).

¹⁵ Le morphème se joint au marqueur de nombre (*t-*) lorsque le pluralisateur objectal a une réalisation pré-radical, ce qui est le cas en particulier avec **edun* (voir l'exemple (3f)) et l'auxiliaire **ezan* (voir l'exemple (5b)).

¹⁶ Pour des raisons inexpliquées, les formes périprastiques impératives ergative-(absolutive)-dative dans les textes labourdinois classiques sont le plus souvent (pas toujours cependant) dotées du préfixe de présent; ex. *eman diezadazu* 'donnez-le moi' (textes du 16^{ème} siècle et standard actuel: *eman iezadazu*)

¹⁷ La forme *bizkit* est donnée en entrée directe par Pouvreau dans son dictionnaire (non publié).

Comme on le sait le basque use de formes dites allocutives dans lesquelles un indice d'accord de 2^{me} personne est introduit dans la forme verbale (en règle générale comme suffixe post-radical) sans que cet accord traduise un quelconque lien argumental ou actanciel, ni corresponde au marquage d'une fonction grammaticale.¹⁸

- (21) *eman diot* → *eman dio-a-t* / *eman dio-na-t*
je le lui ai donné → [+FAM; -FEM] / [+FAM; +FEM]

Ces formes allocutives, dans les dialectes qui en ont conservé l'usage classique, sur lequel pèsent un certain nombre de restrictions morphosyntaxiques, sont compatibles avec toutes les formes verbales, quel que soit leur temps-mode. Par exemple avec le verbe *egon* 'rester', les formes allocutives [+FAM], d'emploi obligatoire dans le registre familier, peuvent être les suivantes (tutoiement masculin) :

- (22a) présent : *ba-dago-k* 'il reste'
passé : *ba-zego(k)a-n* 'il restait'
hypothétique : *ba-legoke-k* 'il resterait'

Par contre, l'usage d'une forme allocutive avec un jussif est exclu:

- (22b) jussif : *bego* vs **bego-k*

Ainsi, dans les traductions protestantes du *Pater*, lesquelles usent du tutoiement, aucune forme allocutive n'apparaît dans les formes jussives alors que l'usage allocutif est obligatoire dans ces dialectes dans ce registre :

- (23) *ethor bedi hire erresuma* 'que ton règne vienne'
egin bedi hire nahia 'que ta volonté soit faite'

Si l'allocutif avait été compatible avec le jussif, nous aurions eu une forme de type **bedik*.

3.2. Jussif et suffixation.

Toutes les formes verbales nues du basque sont susceptibles de recevoir un suffixe complémentateur ou de subordination *-(e)n* ou *-(e)la*. Précisément nous avons vu que l'un de ces suffixes peut être utilisé en substitut des formes jussives (*dadila* vs *bedi*), et que cela est même obligatoire en basque standard avec les verbes transitifs où l'objet est 1^{ere} ou 2^{eme} personne:

- (24) *Jainkoak gida *naza / nazala* 'Que Dieu me guide'

Qu'en est-il lorsque ce suffixe est employé sur une forme transitive où l'objet est 3^{eme} personne ou bien sans objet direct ? En ce cas la forme jussive en *b-* exclut l'apparition du suffixe :

- (25) *bihoa / doala* mais **bihoala* 'qu'il aille'

¹⁸ Les formes allocutives ont d'autres propriétés morphologiques, que nous ignorons ici.

egin bezate / egin dezatela mais **egin bezatela* 'qu'ils le fassent'

Les deux restrictions de 3.1. et 3.2. ne sont pas inconnues en basque. Elle caractérisent une classe de morphèmes, les préfixes de subordination qui se joignent aux verbes conjugués, à savoir, principalement, *ba-* suppositif et *bait-*, auxquels dans la vieille langue pouvaient s'ajouter dans les dialectes orientaux les préfixes *ai-* et *albait-*.

Ces divers morphèmes sont aujourd'hui unanimement considérés comme extérieurs à la forme verbale à laquelle ils se préfixent, et le préfixe *b-* des formes jussives doit par conséquent recevoir la même analyse.

On pourrait objecter qu'il existe pourtant une différence : les préfixes *ba-*, *ai-*, *bait-* *albait-* sont tous compatibles avec des formes contenant une forme verbale préfixée avec un indice personnel, ce qui est impossible en basque standard pour *b-*, tout comme avec *d-*, *z-* et *l-*.

L'objection n'est pas néanmoins irrécusable. Au plan factuel d'abord, puisque les formes jussives à préfixe personnel sont attestées (cf. 1.2) en labourdin des 18^{ème} et 19^{ème} siècle. On dira que ces formes sont dialectalement restreintes, relativement marginales, et d'apparition probablement récente (avant de s'éteindre assez rapidement également). Sans doute, mais la même chose peut être dite des autres préfixes modaux d'origine énonciative¹⁹ tels que *ai-* et *albait-*, également marginaux et dialectalement restreints, et dont on peut penser qu'il apparurent de façon assez tardive bien qu'ils soient attestés au 16^{ème} siècle (Oyharçabal 1997).

Le *be-* des paradigmes du présent est donc probablement un développement analogique, mais celui-ci a été rendu possible par la nature du préfixe jussif, extérieur à la forme verbale proprement dite. On imagine mal un tel développement avec les préfixes modo-temporels qui aurait abouti à des formes du type **denazake* (vs *nazake*) par exemple au potentiel ou **lenintzakete* (vs *nintzakete*) au conditionnel.

¹⁹ Les points de vue divergent quant à la source étymologique du préfixe jussif. Lafon (1944: 519) fait le point, rappelant la proposition de Bonaparte d'y voir un résultat de *ba* 'oui', et celle de Schuchardt de l'assimiler à *ber-* 'même'. Pour sa part, il suggère de faire découler le préfixe de *be(h)ar* 'besoin, nécessité'.

Bibliographie

- Allières, J. 1979. *Manuel pratique de basque*, Picard, Paris.
- Azkue, R. M. 1932. *Morfología vasca. Verbo Guípuzcoano*, tome 3, Editorial vasca, Bilbao.
- Bonaparte, L. L. 1869 : *Le verbe basque en tableaux*, édition fac-similée 1991 : *Opera omnia vasconicae*, t. 1, Euskaltzaindia, Bilbao, 175-442.
- Corpus lexical du DGV-OEH. s. d. Corpus lexical obtenu par dépouillement électronique des textes de référence du *Diccionario General Vasco - Orotariko Euskal Hiztegia*., non publié, Euskaltzaindia, Bilbao.
- EGLU 2, 1987. *Eukal gramatiakren lehen urratsak II*, Aditza, Euskaltzaindia, Bilbao.
- Fernandez, B. 1997. *Egiturazko kasuaren erkaketa euskaraz*, Universidad del País Vasco, Euskal Filologia Saila, Vitoria- gasteiz.
- Gómez, R. & Sains, K. 'On the Origin of the Non-Finite Verb Forms in Basque', in J. I. Hualde, J.A. Lakarra & R. L. Trask (édit.) *Towards a History of the Basque Language*, John Benjamins, Amsterdam, 235-274.
- Haraneder, I. 1990. *Jesu Christoren evangelio saildua*, édition critique de P. Altuna, collection Euskararen lekukoak, 17, Euskaltzaindia, Bilbao.
- Lafitte, P. 1962. *Grammaire basque (navarro-labourdin littéraire)*, IKAS, Bayonne.
- Lafon, R. 1944. *Le système du verbe basque au XVI^e siècle, deux tomes*, reproduction 1980 en un volume, Elkar, Bayonne.
- Lafon, R. 1973. 'La langue basque', traduction française par l'auteur de son article de 1968 dans *Current Trends in Linguistics*, vol. 9, *Bulletin du Musée Basque*, 57-120.
- Laka, I. 1988 : "Configurational heads in inflectional morphology: the structure of the inflected verb forms in Basque", *Anuario del Seminario Julio de Urquijo*, 22/2, Saint-Sébastien, 343-365.
- Ortiz de Urbina, J. 1989. *Some parameters in Basque grammar*, Foris, Dordrecht
- Oyharçabal, B. 1997. 'Hiru aditz aurrizki zahar 16. mendeko testuetan' (Trois préfixes verbaux dans les textes du 16^{ème} siècle), *Lapurdum*, 2, 45-62.
- Pagola R. M., Beola A., Iribar I. & Iribar J.J. 1993. *Bonaparte ondareko eskuizkribuak. Gipuzkera-6*, Euskal Ikaskuntzen Institutua, Deustuko Unibertsitatea.

- Rebuschi, G. 1984. *Structure de l'énoncé en basque*, publication de la thèse d'Etat 1982, Université de Paris 7, SELAF, Paris.
- Silverstein, M. 1976 : 'Hierarchies of features and ergativity', in Dixon, R. M. W. (édit.) *Grammatical categories in Australian languages*, Australian Institute of Aboriginal Studies, Canberra, 112-171.
- Trask, R. L. 1977. 'Historical syntax and Basque verbal morphology: two hypotheses', in W.A. Douglass et al. *Anglo-American Contributions to Basque Studies : Essays in Honor of Jon Bilbao*, Desert Research Institute Publications on the Social Sciences, Reno, Nevada, 202-217.
- Trask, R. L. 1993. *A dictionary of grammatical terms in linguistics*, Routledge, London & New-York.